






A retenir

- OÏDIUM** On observe une nette progression des symptômes sur cépages et parcelles sensibles.
- MILDIU** La pression augmente. De nouvelles taches ont été détectées sur les secteurs St Mont et Madiran.
- VERS DE LA GRAPPE** Des perforations dues à la G1 sont observées. Surveillez vos parcelles. Les premières éclosions de G2 sont prévues autour du 16-18 juin.
- RÉGLEMENTATION** : Message réglementaire Flavescence dorée de la vigne 2011 (voir en annexe)

MÉTÉO

Prévisions du 15 au 19 juin 2011 (Prévisions Météo France)

		Mer 15	Jeu 16	Ven 17	Sam 18	Dim 19
Températures		15 29	16 21	13 25	16 24	15 26
Tendances						
			Faibles pluies	Petites pluies possibles en matinée	Risque orageux	Retour de températures estivales

STADES PHENOLOGIQUES

	Chard	Sauv	Gr Mg	Pt Mg	Colomb	Ugni b	Merlot	Tannat	Cab S
Gascogne	33	31 - 32	31 - 32	31 - 32	31 - 33	29 - 30	31 - 32	-	-
St Mont - Madiran	33	31	33	33	32 - 33	-	-	31 - 32	32 - 33

Rappel des stades :
30 : Grains 3-4 mm

31 : Grains de la taille d'un pois
32 : Grains 5-6 mm

33 : Fermeture de la grappe

Suite aux précipitations de la semaine dernière, la croissance végétative est à nouveau très active.

MILDIOU

• Situation au vignoble

- x **Zone Gascogne** : On observe peu d'évolution cette semaine. Seules les parcelles déjà fortement atteintes montrent une évolution significative :
 - sur la parcelle référence d'Eauze (Sauvignon) les taches sur feuilles sont diluées par la pousse (31 % de feuilles attaquées) et les foyers sur grappes n'ont pas progressé,
 - sur la deuxième parcelle référence d'Eauze (Ugni blanc) les foyers sur grappe progressent (89 % de grappes atteintes).

La toute première tache sur feuilles a été détectée sur la parcelle témoin de Lagraulet.

- x **Zone St Mont** : Des symptômes sur feuilles et grappes ont été détectés sur 3 parcelles du secteur de Lelin Lapujolle (Chardonnay, Gros Manseng, Tannat). La fréquence d'attaque ne dépasse pas 10 % des feuilles et des grappes.
- x **Zone Madiran** : La situation évolue essentiellement sur les témoins non traités (seulement sur feuilles) et les parcelles mal protégées. En dehors de ces situations, la situation est encore saine.

• Données de la modélisation (Potentiel Système - IFV)

De nombreux épisodes pluvieux ont été recensés cette semaine. Les plus conséquents ont eu lieu les 6 et 7 juin.

- x **Sur la zone St Mont**, ces pluies se sont prolongées les 8 et 9 juin cumulant en moyenne une quarantaine de millimètres sur 4 jours. Ces pluies ont engendré des contaminations de masse sur la quasi-totalité des secteurs.

La pression remonte : elle est encore faible à Couloumé et Corneillan, moyenne à Beaumarchés et Lelin.

- x **Sur la zone Gascogne**, des pluies localement non négligeables ont aussi eu lieu les 12 et 13 juin (1 à 10 mm). Ces pluies ont engendré des contaminations de masse sur la quasi-totalité des secteurs. Le pourcentage théorique d'organes atteint varie de 1,5 % (Eauze, Gondrin, Courrensan, Montréal) à 18,5 % (St Puy).

La pression remonte : Elle est encore inexistante sur les secteurs de Mons, Ramouzens et Montréal mais elle devient faible à Eauze, Gondrin, Courrensan, Ste Christie et forte à Mauléon et St Puy.

- x **Sur la zone Madiran**, en moyenne 40 mm ont été enregistrés en 4 jours. Ces pluies ont engendré des contaminations de masse sur la quasi-totalité des secteurs.

La pression remonte. Sur le Madirannais elle est faible à moyenne.

Évaluation du risque : La pression devrait encore augmenter et devenir même forte sur tous les secteurs de la zone St Mont et certains de la zone Gascogne (Eauze, Gondrin, Courrensan, Mauléon, St Puy) et Madiran (Diusse).

Sur les secteurs où la pression est moyenne à forte, 5 à 8 mm suffiraient à engendrer de nouvelles contaminations de masse.

Sur les autres secteurs (Mons, Montréal, Ramouzens), les pluies simulées n'engendrent que des élites.

Sur les zones où la pression reste faible, 25 à 30 mm en une fois engendreraient des contaminations de masse.

OÏDIUM

• Situation au vignoble

- x **Zone Gascogne** : On observe fréquemment de l'oïdium sur feuilles et grappes sur les cépages sensibles (Chardonnay, Gros Manseng et Merlot) et sur les parcelles à historique.
Par exemple, sur la parcelle référence de Condom (Chardonnay), la fréquence d'attaque atteint 28 % des feuilles et 44 % des grappes. Mais, l'intensité reste faible car seulement quelques grains par grappe sont oïdiés.
- x **Zone St Mont** : Des symptômes sur feuilles et grappes ont été détectés sur quelques parcelles du secteur de Lelin Lapujolle, notamment sur Chardonnay et Gros Manseng. La fréquence d'attaque ne dépasse pas 10 % des feuilles et des grappes.
- x **Zone Madiran** : On note toujours peu d'évolution de la situation sanitaire qui reste globalement saine.

Évaluation du risque : La maladie s'extériorise cette semaine. Surveillez attentivement vos parcelles à l'approche du stade fermeture de grappe.

Durant la période à risque, plusieurs éléments permettent de sécuriser vos stratégies :

- La qualité de la pulvérisation doit être optimale et garantir une couverture satisfaisante de la zone des grappes.
- Les mesures prophylactiques peuvent limiter l'incidence du parasite : favoriser l'aération et l'insolation des grappes par l'ébourgeonnage et l'effeuillage, limiter la hauteur de l'enherbement...

BLACK ROT

On ne note aucune évolution cette semaine. Voir BSV Vigne Gascogne St Mont Madiran n°8.

BOTRYTIS

Évaluation du risque : Une surveillance spécifique du botrytis ne se justifie que pour les situations exposées à un risque moyen à fort : cépages sensibles, présence régulière de symptômes de botrytis.

Prophylaxie : Elle doit s'appliquer quel que soit le risque parcellaire et vise à :

- limiter la vigueur de la vigne : gestion des apports azotés, enherbement, ...
- aérer les grappes : ébourgeonnage, éclaircissage ou effeuillage pour limiter les entassements de végétation
- limiter les blessures des baies consécutives à des dégâts d'oïdium et de vers de grappe.

VERS DE LA GRAPPE

• Situation au vignoble

Sur la zone à historique (Gondrin, Valence, Condom, Eauze), on observe quelques cas de perforations de baies certainement dues à des larves issues de la G1.

Le vol de la deuxième génération se poursuit, mais les niveaux de captures semblent, pour le moment, moins importants que ceux enregistrés en G1.

On n'a pas observé de pontes à ce jour.

- **Données de la modélisation** (Modèle Eudémis LOB version 2.0 - SRAL)

D'après le modèle, les premières pontes sont déposées depuis le 8-10 juin. Elles ne seront visibles qu'à partir du 15-17 juin en secteurs tardifs. Les premières éclosions sont modélisées autour du 16-18 juin.

Évaluation du risque : Le deuxième vol d'Eudémis se poursuit.

La surveillance des vers de la grappe en deuxième génération consiste à repérer les périodes de ponte et d'éclosion pour anticiper l'émergence des premières larves et limiter ainsi leur incidence (perforations de baies et porte d'entrée pour le botrytis).

CICADELLE VERTE

- **Situation au vignoble**

On observe très peu de larves cette semaine. Les populations observées sont en grande partie composées d'adultes.

Évaluation du risque : Pour les parcelles sur lesquelles des dégâts significatifs auraient déjà été observés les années précédentes, la surveillance doit se porter sur les populations de la deuxième génération qui s'installent dès à présent.

■ Seuil de nuisibilité : 100 larves de cicadelles pour 100 feuilles

ÉRINOSE

- **Situation au vignoble**

Sur les parcelles où des dégâts importants avaient déjà été constatés en début de campagne, on observe régulièrement de nouveaux symptômes d'érinose sur jeunes feuilles.

Le prochain BSV Vigne Gascogne-St Mont-Madiran paraîtra le mardi 21 juin.

REPRODUCTION DU BULLETIN AUTORISÉ SEULEMENT DANS SON INTÉGRALITÉ (REPRODUCTION PARTIELLE INTERDITE)

Ce bulletin de santé du végétal a été préparé par l'animateur filière viticulture de la Chambre Régionale d'Agriculture Midi-Pyrénées et élaboré sur la base des observations réalisées par Agralia, la Cave des producteurs réunis, la Chambre d'Agriculture du Gers, les Ets Ladevèze, OGR, les Producteurs Plaimont, la SICA Altema, Terres de Gascogne, les Vignerons du Gerland, Vivadour et les agriculteurs observateurs.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La CRA Midi-Pyrénées dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base des observations qu'ils auront réalisées et en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques. La protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base des observations qu'ils auront réalisées et en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.



MESSAGE REGLEMENTAIRE FLAVESCENCE DOREE DE LA VIGNE 2011

La flavescence dorée de la vigne est due à un phytoplasme qui se développe dans la sève de la plante. Cette maladie est diffusée par un insecte vecteur, *Scaphoideus titanus*, de la famille des cicadelles.

Elle dispose du statut d'organisme de quarantaine au niveau européen et de lutte obligatoire en France. L'arrêté national de lutte obligatoire du 9 juillet 2003 relatif à la lutte contre la flavescence dorée de la vigne et contre son agent vecteur, rappelle **l'obligation de cette lutte sur tout le territoire national.**

Pour les 8 départements de Midi-Pyrénées, des arrêtés préfectoraux fixent la liste des communes en lutte obligatoire à trois ou deux traitements et celles pour lesquelles aucun traitement n'est requis. Cette liste est disponible sur le site internet de la Direction Régionale de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF) Midi Pyrénées www.draaf.midi-pyrenees.agriculture.gouv.fr

Dans la région, on estime que les éclosions des premières larves de cicadelle vectrice de la flavescence dorée ont eu lieu autour du 2 mai.

Attention quelle que soit leur localisation, les parcelles de vignes mères de greffons et porte-greffes doivent obligatoirement recevoir 3 traitements.

Dates des traitements hors agriculture biologique et hors produit d'origine naturelle :

	Commune à 3 traitements	Commune à 2 traitements
Traitement 1 (larvicide)	du 30 mai au 5 juin	du 30 mai au 5 juin
Traitement 2 (larvicide)	du 13 au 19 juin	Pas de traitement 2
Traitement 3 (adulticide)	A prévoir pour fin juillet, attendre confirmation du SRAL dans le BSV	

Dates des traitements si agriculture biologique ou si produit d'origine naturelle :

	Commune à 3 traitements	Commune à 2 traitements
Traitement 1 (larvicide)	du 23 mai au 29 mai	du 23 mai au 5 juin
Traitement 2 (larvicide)	du 30 mai au 5 juin	du 6 juin au 12 juin
Traitement 3 (larvicide)	du 6 juin au 12 juin	